

SECRETARIAT GENERAL CERT PC/CIV Missions de Proximité

Saint Denis, le 2 5 SEPT 2019

ARRETE nº 3099

portant renouvellement de l'agrément d'un médecin chargé du contrôle de l'aptitude à la conduite automobile

LE PREFET DE LA REUNION chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code de la route;

VU le décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU l'arrêté n°2841 du 23 août 2019 portant délégation de signature à M. Frédéric JORAM, secrétaire général de la préfecture de La Réunion ;

VU la demande présentée par le docteur Safia AMODE-MARIMOUTOU;

VU l'attestation de suivi de formation continue présentée par le docteur Safia AMODE-MARIMOUTOU;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

## ARRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: L'agrément du docteur Safia AMODE-MARIMOUTOU est renouvelé à compter du 16 septembre 2019, pour une période de cinq ans afin de pouvoir exercer en qualité de médecin chargé du contrôle de l'aptitude à la conduite au sein de son cabinet de ville situé au 66, rue Victor le Vigoureux à Saint-Pierre et en commission médicale primaire.

<u>Article 2</u>: Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général de la préfecture

Frédéric JORAM